

CONCOURS DE L'AENES

I – DIPLOMES REQUIS POUR LES CONCOURS EXTERNES

CONCOURS	DIPLOMES
<u>SAENES – Classe Normale</u>	Diplômes classés au niveau IV : - Bac - Capacité en droit - DAEU...
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	Diplômes classés au niveau III : - BTS - DUT - DEUST...
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF – 2^{ème} classe</u>	Sans condition de diplôme

II – NATURE DES ÉPREUVES POUR LES CONCOURS EXTERNES

CONCOURS	NATURE DE L'ÉPREUVE - ADMISSIBILITÉ	NATURE DE L'ÉPREUVE - ADMISSION
<u>SAENES – Classe Normale</u>	<u>Epreuve n°1</u> : Cas pratique <u>Epreuve n°2</u> : Epreuve constituée d'une série de 6 à 9 questions	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	<u>Epreuve n°1</u> : Cas pratique <u>Epreuve n°2</u> : Au choix du candidat lors de l'inscription → 6 à 8 questions portant : Soit sur la gestion des ressources humaines dans les organisations, Soit sur la comptabilité et la finance, Soit sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes, Soit sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF – 2^{ème} classe</u>	<u>Epreuve n°1</u> Epreuve écrite : 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat <u>Epreuve n°2</u> : Courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français et mathématique	Mise en situation professionnelle d'une durée de 30 minutes

III - ANCIENNETÉ REQUISE POUR LES CONCOURS INTERNE

CONCOURS	ANCIENNETÉ au 1^{er} Janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours
<u>AAE (Attaché d'Administration)</u>	4 ans de services publics
<u>SAENES – Classe Normale</u>	4 ans de services publics
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	4 ans de services publics
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF – 2^{ème} classe</u>	1 an de service public

IV – NATURE DES ÉPREUVES POUR LES CONCOURS INTERNES

CONCOURS	NATURE DE L'ÉPREUVE - ADMISSIBILITÉ	NATURE DE L'ÉPREUVE - ADMISSION
<u>SAENES – Classe Normale</u>	Cas pratique	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	Cas pratique	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF – 2^{ème} classe</u>	Rédaction d'une lettre administrative ou d'un tableau numérique	Mise en situation professionnelle d'une durée de 30 minutes

V – ANCIENNETÉ REQUISE POUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS

CONCOURS	ANCIENNETÉ Date d'appréciation au 31 Décembre au titre de l'année d'organisation
<u>APAE</u>	Peuvent se présenter à l'examen, les Attachés d'Administration de l'Etat qui au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi comptent au moins 1 an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché et ont accompli au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	1 an dans le 4 ^{ème} échelon du grade de SAENES de Classe Normale et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
<u>SAENES – Classe Exceptionnelle</u>	6 ^{ème} échelon du grade de SAENES de Classe Supérieure et justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

VI – NATURE DES EPREUVES POUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS

CONCOURS	NATURE DE L'EPREUVE - ADMISSIBILITÉ	NATURE DE L'EPREUVE - ADMISSION
<u>APAE</u>		Entretien avec le jury de 30 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>SAENES – Classe Supérieure</u>	Rédaction d'une note ou d'une lettre administrative	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 10 minutes
<u>SAENES – Classe Exceptionnelle</u>	Examen dossier RAEP	Entretien avec le jury de 25 minutes dont exposé de 5 minutes